

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou (départ à 21h33), Frédéric Henriot, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Ariane Wachthausen (jusqu'à 21h16)	Pouvoir à David Ros
Théo Lazuech	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Hervé Dole	Pouvoir à Frédéric Henriot
Marie-Pierre Digard (jusqu'à 21h11)	Pouvoir à Didier Missenard
Elisabeth De Lavergne (jusqu'à 20h39)	Pouvoir à Michèle Viala
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Louis Leroy
Anne-Charlotte Benichou (départ à 21h33)	Pouvoir à Didier Missenard

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 27
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eliane Sauteron est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-55 – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 AU BUDGET 2023 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°2023-13 du 13 mars 2023 relative Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,

Vu la délibération n° 2023-25 du 11 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023 comprenant la reprise anticipée provisoire des résultats 2022, dans l'attente de la clôture de l'exercice 2022,

Considérant que les résultats reportés 2022 repris par anticipation lors du budget 2023 sont conformes,

Vu la délibération n° 2023-53 du 26 juin 2023 relative à l'approbation du compte de gestion 2022,

Vu la délibération n° 2023-54 du 26 juin 2023 relative à l'approbation du compte administratif 2022,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la commission des finances, du développement économique et des affaires générales qui s'est tenue le 22 juin 2023,

Considérant la nécessité d'affecter de façon définitive le résultat de clôture de l'année 2022,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 abstentions (M. Le Forestier, M. Remy, M. Villette, M. Leroy, M. Leroy pour Mme Danhiez-Caillet, M. Courilleau, M. Lucas) :

- **Décide** la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2022 soit 276 287,10 € sur la ligne budgétaire 2023 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recette d'investissement.

- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 3 346 083,09 € et en recettes pour 1 202 763,80 € reportés au budget 2023.

- **Décide** la couverture obligatoire du résultat d'investissement cumulant les restes à réaliser de l'exercice 2022 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2023 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 1 867 032,19 €.

- **Affecte** le résultat net de 2 896 468,84 € de l'exercice 2022 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2023 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

12 8 JUIN 2023

12 8 JUIN 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

